



## CONSEIL DU 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

PV Définitif – Séance du 6 Décembre 2021

Le 6 décembre 2021 à 18 h 30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire le 26 novembre 2021, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5<sup>e</sup> arrondissement

La séance a été retransmise sur Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=AoIQIUVsS9Q&t=2184s>

### COMPTE-RENDU

#### Introduction par Madame la Maire

Bienvenue à toutes et tous pour ce dernier conseil d'arrondissement de l'année 2021.

Lundi en début d'après-midi, un incendie s'est déclaré dans la boutique d'un brocanteur, apparemment lié à l'usage d'un radiateur. L'incendie s'est propagé mais a pu être maîtrisé dans l'après-midi. Dans la soirée, il a été possible de remettre l'électricité et le gaz ; ce qui a permis à tous les habitants, à partir du 3<sup>e</sup> étage, de regagner leur logement dès le soir, dans des conditions à peu près acceptables. Il y a eu plus de dégâts au 2<sup>e</sup> et beaucoup de dégâts au 1<sup>er</sup>. Les appartements ne vont pas être utilisables avant un certain temps. Les pompiers ont assuré une surveillance toute la nuit pour s'assurer que le feu ne reparte pas. J'étais présente dès la première heure. Tout comme les habitants et les riverains, j'ai pu observer le travail formidable des services d'incendie et de secours, de la police nationale et municipale, des services de l'État de la Ville de Lyon. Je tiens à saluer, au nom de l'ensemble du conseil d'arrondissement, leur professionnalisme et les remercie pour leur action qui a permis de circonscrire le sinistre. J'ai également pu échanger avec les habitants et participer avec les services de la Ville de Lyon à l'accueil, dans l'après-midi, des personnes sinistrées qui se sont retrouvées pour certaines en short, qui étaient allées faire leur jogging et qui se sont retrouvées dehors par un temps plutôt froid. La plupart des habitants ont pu regagner leur appartement dans la soirée, mais la Ville de Lyon et la Mairie du 5<sup>e</sup> vont suivre l'avancée des travaux et rester à disposition, particulièrement pour les familles du 1<sup>er</sup> étage qui ont subi le plus de dégâts et qui ont vout être relogées pendant un temps certain. Nous avons déjà un retour de certaines personnes qui ont trouvé un relogement. *A priori*, cela va bien se passer, sachant qu'il y a des assurances habitation qui couvrent ce genre de frais. Au nom du conseil d'arrondissement, je tiens également à exprimer tout notre soutien aux habitants et habitantes de l'immeuble, car il est toujours difficile d'être touché par un incendie, qu'il s'agisse de ressentir un sentiment de peur et d'impuissance ou de perdre ses biens et son logement.

Nous n'avons cependant qu'à déplorer des dégâts matériels, fut-ils importants. Il s'en est fallu de peu que nous pleurions aussi la perte d'une vie. Ceci, nous le devons à un homme aussi courageux que discret : Fabrice DUCET, qui est entré dans la boutique déjà en flammes pour extraire le brocanteur qui était à terre. J'ai conscience que le geste extrêmement humain et courageux de Fabrice suscite beaucoup d'élan pour honorer sa bravoure et l'aider au regard de sa situation de personne sans domicile fixe. Tout comme le Maire de Lyon et je pense, l'ensemble des élus présents ici, je partage cet élan. La Mairie du 5<sup>e</sup>, la Ville de Lyon ainsi que la préfecture - en charge du dossier

notamment sur la partie de relogement - sont mobilisées pour mettre en place les solutions les plus adaptées à la situation de Fabrice. Nous avons déjà échangé plusieurs fois la semaine dernière avec le C.C.A.S. J'ai de nouveau échangé ce matin avec le directeur, tout le monde est mobilisé pour faire avancer et suivre ce dossier. L'engouement populaire et médiatique, si compréhensible et beau soit-il, doit cependant respecter la personnalité et les souhaits d'un homme qui, je l'ai dit, souhaite rester discret. Je le réaffirme ici, nous l'accompagnerons dans les modalités et la temporalité qui LUI convienne.

Je me permets également de faire un point sur la situation Covid, puisque l'on sait que l'on est au milieu de cette 5<sup>e</sup> vague. Dans les écoles de l'arrondissement, la situation témoigne de l'accélération de l'épidémie, puisque le taux d'incidence a augmenté de manière très significative sur toutes les écoles de Lyon, où nous sommes passés d'un taux d'incidence de 24 pour 100 000 enfants à 375. Donc 24 c'était la semaine du 8 novembre, 375 c'est la semaine du 22. La situation sanitaire n'a néanmoins pas empêché la tenue des élections du 1<sup>er</sup> conseil d'arrondissement des enfants du 5<sup>e</sup>, qui sera composé de 16 élèves venant de 8 écoles, publiques et privées et de l'arrondissement. Le conseil sera installé en janvier, et nous nous réjouissons par avance de suivre leurs travaux pour l'année à venir.

Après avoir parlé des plus jeunes, j'en viens aux aînés, car comme vous vous en doutez, la crise sanitaire nous a obligés à revoir un peu les festivités de fin d'année. Je passe la parole à Mme DRAILLARD pour qu'elle nous en dise davantage.

Mme Bénédicte DRAILLARD :

En tant qu'adjointe à la qualité de vie des aînés, je souhaite vous donner quelques nouvelles sur les festivités de fin d'année. Nous avons rêvé d'une grande fête des seniors cocréatrice et intergénérationnelle, à la salle de La Garenne le 14 décembre, en lien avec les élèves de 6<sup>e</sup> des options voix du collège Moulin, cirque des Battières et avec les futures petites cantines qui se mijotent dans le Vieux Lyon. Mais, tout est tombé à l'eau à cause de la reprise épidémique comme vous le savez. Et j'ose dire que c'est vraiment un crève-cœur de prendre une telle décision. C'est en effet fort regrettable mais peut-être plus responsable. Nous avons alors cherché à faire un geste envers les personnes âgées les plus isolées. L'année dernière, nous avons choisi, en plein confinement, de passer par l'intermédiaire des aides à domicile. Cette année nous avons proposé aux services de portage de repas à domicile, ainsi qu'aux Petits Frères des Pauvres, d'offrir le jour de Noël, au nom de la Mairie du 5<sup>e</sup>, des étoiles en pain d'épices, biscuits confectionnés par un nouveau pâtissier de Saint-Just que beaucoup d'entre vous connaissent et où l'on peut se régaler. Quant aux 4 000 seniors qui ont la carte - cela fait beaucoup 4 000 personnes - nous invitons ceux qui le souhaitent à venir en mairie, soit à Locard, soit à la Mairie Annexe, chercher un cadeau. Il fallait trouver quelque chose d'un peu original, ce qui n'est pas très simple en très peu de temps. Alors nous avons finalement décidé que ce serait un cadeau non comestible mais durable, qui serait utile en ce temps hivernal. Nous avons pensé à de petits thermos de 60 cl. Ils seront rouges et porteront le logo de la Mairie du 5<sup>e</sup> dessus. C'est un petit cadeau simple mais qui, nous l'espérons, pourra apporter beaucoup de chaleur. Alors chaleur en hiver, et puis fraîcheur en été, puisque ce sont des thermos. Il y aura deux moments de distribution. Nous invitons les gens qui ont la carte senior à venir le mercredi 15 décembre, de 14 h à 18 h à la Mairie du Vieux Lyon, ou le jeudi 16 décembre, toujours de 14 h à 18 h à la Mairie Locard, où nous serons heureux de donner ce petit cadeau qui n'est pas grand-chose, mais nous voulions quand même faire un geste en ces temps si difficiles, spécialement pour les personnes qui sont seules.

Mme la Maire Nadine GEORGEL : Merci Mme DRAILLARD. Pour continuer dans l'actualité avec un évènement qui nous tient beaucoup à cœur, il s'agit de la Fête des Lumières. Je passe la parole à M. MERLINC.

M. Joanny MERLINC : Merci Madame la Maire. Un petit mot très rapide pour annoncer qu'après une année blanche, nous sommes évidemment ravis d'accueillir à nouveau la Fête des Lumières sur

notre territoire. Tout le monde ici connaît l'importance que revêt cet évènement pour tous les Lyonnais, peut-être davantage encore pour le 5<sup>e</sup> arrondissement. Pour cette édition 2021, nous sommes très bien dotés par une ambitieuse programmation puisque 5 des 30 œuvres qui seront déployées sur le territoire lyonnais illumineront le 5<sup>e</sup> arrondissement. On retrouve évidemment les illuminations emblématiques, avec la création « Nouvelle Vague » sur le bâtiment de la gare Saint-Paul. La petite nouveauté c'est qu'elle est soutenue par des nouveaux partenaires cette année. Il y aura aussi toujours, bien évidemment, une création très spectaculaire intitulée cette année « Iris » à la Cathédrale Saint-Jean. Je ne vous diffuse pas d'images car je ne veux pas gâcher la surprise et je suis sûr que tout le monde va découvrir cela bientôt. Si vous êtes venus en déambulant un peu dans le Vieux Lyon, vous avez d'ailleurs eu un petit aperçu des nouveautés. Côté nouveauté, il y aura une 3<sup>e</sup> projection inédite intitulée « Do humans need humans ? » sur la Place du Change. Nous aurons également la chance d'accueillir, et c'est inédit aussi, l'œuvre « Drop » au Musée Gadagne. L'autre grande nouveauté, vous l'avez peut-être vue, c'est la balade autour d'une œuvre intitulée « Géométrie variable », que nous pourrions contempler le long du quai Romain Rolland. Cette édition de 2021 apporte son lot de nouveautés mais aussi quelques modifications, notamment sur le périmètre piéton, en haut du 5<sup>e</sup>, et puis sur le périmètre commerçant dans le Vieux Lyon. Je me tiens à votre disposition évidemment si vous avez des questions sur cette évolution-là. Pour finir, et c'est un point qui me tient à cœur, cette édition a été pensée à hauteur d'enfant, pour coller au projet brillamment mené tout au long de l'année par Tristan DEBRAY ici présent. Un livret pédagogique a été distribué dans les écoles et il a reçu un super accueil. Voilà, au plaisir de vous retrouver sur cette édition. Merci beaucoup.

Mme la Maire Nadine GEORGEL : Merci beaucoup. Je tiens à souligner notre satisfaction quant à la modification du périmètre de sécurité, puisque c'était une question qui revenait de manière récurrente, d'année en année, Place de la Trinité, Montée du Gourguillon. Nous avons réussi à le déplacer de 20 mètres avec une circulation à sens unique je crois. En principe, personne ne devrait être bloqué et ces 20 mètres, nous savons qu'ils vont faire une grande différence et nous en sommes tout à fait satisfaits. Enfin, pour conclure, juste pour vous parler des vœux qui auront lieu en janvier. Ils auront lieu en extérieur - nous espérons que la situation sanitaire nous permettra de les faire - le 14 dans le Vieux Lyon, Place Saint-Jean, et le 12 à la Mairie du 5<sup>e</sup>, dans le parc. Évidemment, tout le monde recevra des invitations pour participer.

Mme Béatrice GAILLIOUT : Je voudrais revenir sur le malheureux incendie qui s'est déroulé lundi dernier. Je m'y trouvais, enfin quasiment au moment où cela s'est passé. Je voudrais simplement intervenir sur les commerçants, parce que l'on a eu deux commerces qui ont été un peu impactés mais qui ont pu continuer leur activité. Par contre, nous avons deux commerces sur l'avenue Adolphe-Max qui sont fermés. Tout à l'heure je suis passée très vite et je n'ai pas fait attention mais cela faisait une semaine déjà qu'ils étaient fermés. L'un avait son laboratoire bien évidemment impacté ; à cause des fumées et des suies, il ne peut pas intervenir. L'autre n'avait pas d'électricité non plus, il s'agit de la Maison de la Presse. Je voulais savoir si vous aviez de nouveaux éléments sur ces fermetures et sur éventuellement la façon dont cela va se passer pour ces commerçants. Je pense qu'avec les assurances, effectivement, ils vont faire valoir leur chiffre d'affaires habituel pour être dédommages.

Mme la Maire Nadine GEORGEL : je pense qu'effectivement là nous sommes sur une question assurantielle, sachant que le local qui a brûlé a trois assurances qui rentrent en jeu : il y a l'assurance copropriété, l'assurance du propriétaire ou loueur et l'assurance du commerçant qui occupait le bail. Cela risque d'être compliqué, mais on va espérer qu'il n'y ait pas de défaut d'assurance à ce niveau-là. Après, sur la question électricité/gaz, nous savons que le maximum est fait puisqu'ils étaient sur place au moment où cela brûlait encore, donc pour cela nous pouvons revenir vers eux pour vous faire un retour plus détaillé.

Mme Béatrice GAILLIOUT : samedi c'était encore fermé et dimanche aussi. Aujourd'hui je n'ai pas eu le temps d'aller voir.

Au sujet des illuminations, merci d'avoir fait déplacer ce périmètre. J'ai vu par contre que la passerelle Saint-Georges serait sans doute fermée, ce qui n'est pas habituel parce qu'il y a un service de sécurité qui se trouve dans la Saône et sur le quai Fulchiron. Je pense qu'il va y avoir la

sécurité puisque j'ai vu des panneaux. Par contre, le fait que la passerelle soit fermée, cela risque d'être compliqué, jusqu'à maintenant on a toujours fait en sorte qu'elle reste ouverte pour justement qu'il y ait un flux qui puisse être géré. Par ailleurs, un problème récurrent à souligner, que j'ai connu quand j'étais Maire mais aussi en tant qu'habitante de Saint-Georges, nous sommes un peu toujours, et cela ne date pas de maintenant, un peu à l'abri de la lumière. Nous avons eu une année avec la passerelle fermée et une très belle illumination, aussi une autre illumination sur l'église, mais depuis nous n'avons même plus le sapin. Là, nous n'avons vraiment rien et nous n'avons même pas les petits plastiques sur les réverbères pour éclairer. Je voulais juste le souligner parce que je trouve cela regrettable. C'est éclairé jusqu'à l'avenue Adolphe-Max, et au-delà, nous sommes dans le noir. Nous savons que le quartier Saint-Georges est un quartier un peu oublié dans les quartiers du Vieux Lyon, cela ne date pas d'aujourd'hui. J'y suis depuis 35 ans et cela fait 35 ans que cela dure. Nous avons eu quelques petites périodes d'illuminations mais là, cette année, je vois que cela recommence et que nous n'avons vraiment rien, c'est dommage.

Mme la Maire Nadine GEORGEL : C'est quelque chose que l'on a en tête et nous sommes évidemment sur un format susceptible d'évoluer. Nous reprenons cette année, nous allons espérer que cela tienne jusqu'à jeudi et fin de semaine et que nous n'ayons pas de mauvaises surprises, mais oui, nous en avons tout à fait conscience et Saint-Georges n'est pas oublié, nous l'avons fortement en tête et nous savons qu'il y a des belles initiatives qui se mettent en place en ce moment.

Mme Anne PROST : espérons que le soir du 8 décembre justement, la ville soit illuminée par les petits luminaires traditionnels dans tous les quartiers, notamment à Saint-Georges. Je me permets juste un petit rappel, puisque l'on parle de Fête des Lumières, il y aussi une initiative que je tiens à saluer : la Fondation de Fourvière, vous l'avez certainement vu, s'est associée avec la Région pour illuminer notamment la Basilique, donc je suis très ennuyée de vous le rappeler, mais c'est important puisque de nombreux habitants de la ville de Lyon mais aussi de la métropole, s'empressent de monter dans le funiculaire découvrir la ville et notre arrondissement notamment, et font travailler tous nos commerçants dans le secteur Vieux Lyon, avant de monter sur le funiculaire pour découvrir cette mise en lumière très particulière. Je tenais à le souligner, merci.

Mme la Maire Nadine GEORGEL : Oui et apparemment cela a eu beaucoup de succès dès le premier soir.

**Le quorum étant atteint, Nadine GEORGEL déclare la séance ouverte. Mme Sophia POPOFF est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel.**

**Présents :**

**Nadine GEORGEL, Marie-Noëlle FRÉRY, Bertrand ARTIGNY, Sandrine FRANCHET, Pierre GADIOZ, Sophie HÉRITIER, Joanny MERLINC, Catherine GOUJON, Philippe-Henri CARRY, Bénédicte DRAILLARD, Nicolas HUSSON, Tristan DEBRAY, Sophia POPOFF, Yann CUCHERAT, Béatrice GAILLIOUT, Marie DUARTE, Anne PROST, Myriam BENCHARAA, Laurence BUFFLIER, Richard GLEIZAL**

**Absents excusés et dépôts de pouvoirs :**

**Marielle PERRIN (pouvoir à Sophia POPOFF)**

**Carole SAMUEL (pouvoir à Richard GLEIZAL)**

**Jean-Dominique DURAND (pouvoir à Yann CUCHERAT)**

**Absents :**

**Grégory CUILLERON**

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 octobre 2021.**

**Mme la Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.**



**Rapport 1 - Rapport Direct : État spécial du 5<sup>e</sup> arrondissement de Lyon - Exercice 2021 -  
Décision Modificative n° 2.  
Rapporteur : Nadine GEORGEL**

La Mairie du 5<sup>e</sup> bénéficie d'un financement exceptionnel de 7 914 euros pour l'opération « En Scène » qui avait eue lieu au printemps pour relancer l'activité culturelle. La Mairie du 5<sup>e</sup> avait déboursé cette somme pour l'opération « En Scène », le conseil municipal nous a attribué la même somme, il s'agit donc d'une forme de remboursement, neutre pour la Mairie du 5<sup>e</sup>.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 2 - Rapport Direct : État spécial du 5<sup>e</sup> arrondissement - Exercice 2022- Budget  
Primitif.  
Rapporteur : Nadine GEORGEL**

Ce rapport direct porte sur le budget primitif pour l'année 2022, la partie qui concerne la Mairie du 5<sup>e</sup>, pour l'enveloppe globale qui a été fixée pour les 9 arrondissements.

Il s'agit de la reconduction quasi à l'identique de l'année précédente avec une toute petite variation qui prend en compte une petite augmentation de la population. Pour information, un petit peu plus tard dans l'année, nous aurons une autre décision modificative qui intégrera le transfert des équipements, notamment la salle des Tamalous, puisque nous avons eu plus d'équipements transférés, nous aurons alors un petit peu plus de sous. Nous aurons la décision modificative dans quelques mois.

**Prises de parole :**

M. Yann CUCHERAT : Merci Madame la Maire, juste une explication de vote qui revient à des discussions que nous avons déjà pu avoir. À partir du moment où vous nous aviez annoncé qu'il y aurait des budgets complémentaires pour les mairies d'arrondissement et que cela n'arrive pas, nous allons donc nous abstenir en l'état sur ce rapport, puis nous verrons comment cela évolue, soit au cours des décisions modificatives, soit au cours des saisons prochaines. Merci.

Mme Béatrice GAILLIOUT : Pour notre groupe ce sera le même vote, un vote d'abstention pour les mêmes raisons évoquées avec une promesse d'augmentation quand même assez importante pour les mairies d'arrondissement et en fait nous nous apercevons qu'il n'y a pas grand-chose qui bouge pour les mairies d'arrondissement. Nous nous abstenons cette fois-ci et nous espérons que ce sera entendu et que vous puissiez avoir un budget plus conséquent dans l'avenir. Merci.

Mme la Maire Nadine GEORGEL : J'en prends note également. Je réitère également ce que j'avais expliqué lors de séances précédentes. Nous avons déjà bénéficié d'une collaboratrice de cabinet supplémentaire, donc un temps plein. Nous allons en avoir un autre qui va être un technicien de proximité justement, pour accompagner la vie locale et cela devrait arriver premier semestre. Même si cela n'apparaît pas en termes de budget, c'est quand même un effort substantiel qui a été fait et qui n'était pas forcément fait auparavant. Nous avons également différents leviers, notamment la mise en place du budget participatif, qui va également bénéficier à l'arrondissement. Ce sont quand même des pistes qui ne sont pas à négliger.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à la majorité.**

**Yann CUCHERAT, Myriam BENCHARAA, Jean-Dominique DURAND (pouvoir donné à Yann CUCHERAT) et Anne PROST s'abstiennent.  
Béatrice GAILLIOUT et Laurence BUFFLIER s'abstiennent.**

**Rapport 3 – N° 3261 - Approbation d'une convention « Pack ADS DEMAT » avec la Métropole de Lyon pour la gestion de certains équipements ou services relatifs à l'instruction des dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme - Direction de l'Aménagement Urbain**  
**Rapporteur : Catherine GOUJON**

Depuis 2015, la Métropole de Lyon et les communes mettent en commun un outil informatique nommé « Pack ADS » pour faciliter l'instruction des dossiers de demandes d'autorisation du droit des sols, c'est-à-dire les permis de construire, les permis de démolir et les déclarations préalables de travaux. Avec l'obligation de la saisine par voie électronique de l'administration et la dématérialisation de l'instruction des autorisations du droit des sols à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'offre de ce logiciel évolue et une nouvelle convention doit être signée pour définir les modalités de mise en commun de cette nouvelle offre, nommée « Pack ADS DEMAT ». Si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, d'approuver cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 4 – N° 3265 - Participation de la Ville de Lyon à l'expérimentation API (interface de programmation applicative) meublés. Approbation du projet de convention avec l'État, la Direction Générale des Entreprises (DGE), le Pôle d'Expertise de la Régulation Numérique (PEReN) et les plateformes intermédiaires de meublés - Autorisation de signer le contrat de responsabilité conjointe avec la DGE et le contrat de sous-traitance avec le PEReN - Direction de l'Aménagement Urbain**  
**Rapporteur : Catherine GOUJON**

Cette délibération concerne la participation de la Ville de Lyon à l'expérimentation API, c'est-à-dire « Interface de Programmation Applicative » meublés, initiée par la Direction Générale des Entreprises du ministère de l'Économie. Elle vise à faciliter les échanges de données entre les intermédiaires de locations de meublés de tourisme, comme 2BeApart, Airbnb, Booking, Cybevasion, Abritel, et les communes. L'augmentation du nombre de meublés destinés à la location touristique a un impact sur l'accès à des logements abordables pour celles et ceux qui vivent toute l'année à Lyon. Difficulté déjà réelle dans le Vieux Lyon, notamment pour les logements familiaux. Elle a un impact sur la préservation d'un équilibre de l'offre et de concurrence équitable entre hôteliers et loueurs de meublés. Et enfin, elle a un impact sur le contrôle du respect des obligations des propriétaires de meublés, notamment l'interdiction de louer plus de 120 jours par an sa résidence principale. La Ville de Lyon va disposer d'un outil fiable pour le suivi de l'activité touristique avec cette plateforme qui permettra, entre autres, d'identifier plus aisément les loueurs qui contreviennent à la réglementation. Jusqu'en 2020, il était très difficile d'obtenir des informations sur les locations. Une évaluation a tout de même pu être menée en 2021. Nous savons que chaque année depuis 2018, il y a environ 300 demandes d'autorisation de meublés de courte durée, dont 200 dans l'hypercentre de Lyon. Pour rappel, dans les communes de plus de 200 000 habitants, le changement d'usage des locaux destinés à l'habitation est soumis à autorisation préalable. Un petit rappel historique sur la réglementation : par délibération du conseil de la Métropole du 20 décembre 2017, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont choisi de réguler le marché des meublés de tourisme à Lyon, pour que son développement reste maîtrisé et profite à tous et toutes. Cette réglementation inclut, depuis le 1<sup>er</sup> février 2018, un périmètre hypercentre dans lequel les conditions d'autorisation sont plus restrictives. En conclusion, il s'agit ici d'approuver un projet de convention avec l'État, la Direction Générale des Entreprises, le Pôle d'Expertise de la Régulation Numérique (appelé PEReN) et les plateformes intermédiaires de meublés, et, de donner autorisation de signer le contrat de responsabilité conjointe avec la DGE et le contrat de sous-traitance avec le PEReN. Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose mesdames et messieurs, d'approuver cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 5 – N° Rapport Direct : Approbation d'une convention de mise à disposition d'un jardin partagé sur un espace vert transféré – Association les Terrasses.  
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY**

Je vais commenter deux rapports : un rapport direct concernant l'approbation d'une convention de mise à disposition d'un jardin partagé, et, dans le même jardin partagé, l'approbation de la gratuité de sa mise à disposition. La Ville de Lyon est propriétaire d'un terrain clos d'une superficie de 850 m<sup>2</sup> à usage de jardin, situé 27, montée du Chemin neuf. La Mairie du 5<sup>e</sup> en est gestionnaire au titre des équipements transférés. Ce jardin prolonge les balmes boisées et pentues de la colline de Fourvière, et son aménagement en 6 terrasses, dont 4 sont confiées à l'association « les Terrasses », fait de lui un espace singulier qui abrite un petit coin potager, un verger d'essences anciennes, une cabane et de nombreuses fleurs. Le jardin ouvre également régulièrement ses portes lors de manifestations comme les « Journées du Patrimoine », « Rendez-Vous aux Jardins », la Fête des Lumières et l'accueil d'artistes ; comme le stipule d'ailleurs l'article 2, alinéa 5 de la convention qui vous est proposée.

L'accès à la terrasse 5 (je rappelle qu'il y en a 6) est limité à des interventions ponctuelles par l'association et l'entreprise Bouygues. Des activités de jardinage pourront y être développées à la suite de la réalisation de travaux de sécurité.

Si la présente convention de mise à disposition recueille votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**M. Nicolas HUSSON, conseiller intéressé, ne prend pas part ni au vote ni au débat.**

**Rapport 6 – N° 3330 - Lyon 5<sup>e</sup> - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'un terrain clos de 850 m<sup>2</sup> à usage de jardin partagé sis 27, montée du Chemin neuf consentie à l'association « Les Terrasses » EI 05 247 - Direction Centrale de l'Immobilier  
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY**

Concernant la prolongation de la mise à disposition du terrain susmentionné au titre de l'association « Les Terrasses » pour une durée de 3 ans, je vous propose d'adopter cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**M. Nicolas HUSSON, conseiller intéressé, ne prend pas part ni au vote ni au débat.**

**Rapport 7 – N° 3188 - Évolution tarifaire des cimetières de la Ville de Lyon - Direction des Cimetières  
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY**

La suppression des taxes funéraires, suite à la loi de Finances actée au 1<sup>er</sup> janvier 2021, entraîne une perte de recette d'environ 220 000 euros pour la Ville de Lyon. Faire évoluer notre grille tarifaire doit permettre de compenser (en partie) cette perte financière.

La Ville aurait pu augmenter uniformément de 13 % tous les tarifs des concessions pour compenser ce déficit qui deviendra chronique. Une augmentation bien trop élevée, alors que l'inflation cumulée, donc les 13 % en question, depuis 2015, année de la dernière revalorisation des prix, est de 4,7 %. L'arbitrage a donc été fait d'élever de façon raisonnée ces prix et ce dans une logique solidaire et sociale. L'ajustement tarifaire sera inférieur à l'inflation sur la période 2015-2020 pour les concessions de courte durée (de 15 et 30 ans), ce qui permettra aux personnes les plus modestes d'y avoir accès.

Mais également dans une logique d'économie foncière : beaucoup de cimetières en effet, en France, sont saturés et ne peuvent recevoir de nouvelles concessions. Pour ne pas arriver à une telle

situation, la hausse des prix se répercutera plus fortement vers les concessions de longue durée et perpétuelles, afin d'inciter les familles à choisir des concessions de plus courtes durées tout en confortant l'offre de concession perpétuelle (importante pour les communautés religieuses monothéistes notamment) mais avec un tarif réévalué, participant de l'effort de solidarité et de collectivité.

J'ajoute que cette hausse s'aligne sur les prix des villes voisines comme Villeurbanne et Grenoble, avec approximativement la même grille tarifaire, et que le produit issu des nouveaux tarifs qui vous sont proposés compenserait un peu plus de la moitié de la perte des recettes induite par la suppression des taxes foncières.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 8 – N° 3197 - Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec L'Association « Les Jardins du Château » sise 29 avenue de Ménival à Lyon (5<sup>e</sup> arrondissement) pour la mise à disposition d'un terrain communal situé avenue de Ménival à Lyon 5<sup>e</sup> (Le Parc des Mûriers) - EI n° 05074 - Direction du Développement Territorial  
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY**

L'association « les Jardins du château » (AJC) intervient dans l'animation de jardins partagés dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. Elle a créé en 2013 un jardin partagé dans le Parc des Mûrières, avenue de Ménival dit « Jardin des Mûrières ». La convention d'occupation temporaire arrivant à échéance à la fin de l'année 2021, il est proposé de renouveler la mise à disposition à titre gratuit du terrain municipal pour une durée de trois ans. En outre, l'association a demandé à la Ville de Lyon l'extension du jardin partagé, portant ainsi la superficie à 800 m<sup>2</sup>. Il vous est proposé d'accorder également la gratuité de cette mise à disposition. Pour rappel, l'association « Les Jardins du Château » gère également « Le Jardin d'Élise » au sein du parc-promenade Élise Rivet.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 9 – N° 3271 - Lancement de l'opération 60022017 « Cimetières - Réseaux d'eau 2021-2026 » et affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-1, programme 20012 - Direction des Cimetières  
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY**

La Direction des cimetières est chargée de la gestion de 7 cimetières dont la Ville est propriétaire. Ces cimetières disposent de réseaux d'eau vieillissants et répondant mal aux besoins d'exploitation. De plus, nombre d'équipements sont à moderniser en particulier certaines bornes-fontaines. Ces désordres peuvent occasionner d'importantes dépenses supplémentaires. Il convient de rénover les tronçons les plus vétustes et d'équiper en vannes et sous-comptages ces réseaux. Le montant de cette opération est de 400 000 €.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**



**Rapport 10- N° 3262 - Fixation des tarifs des redevances d'occupation temporaire du domaine public en lien avec l'exécution de travaux - Direction de l'Aménagement Urbain**  
**Rapporteur : Sophia POPOFF**

Avec cette délibération 3262, il s'agit de fixer les tarifs des redevances quand, pour raisons de travaux, l'espace public, c'est-à-dire nos voiries, sont occupées temporairement. Je ne vais pas rentrer dans le détail des différents tarifs, vous les avez dans le dossier. Il est juste à noter qu'avec cette délibération, on établit un tarif préférentiel dans le cadre de travaux de rénovation thermique et ce pour participer à la rénovation de tous les bâtiments et à nos objectifs de plan de mandat. Si cette délibération recueille votre agrément, je vous invite à voter favorablement. Merci.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 11- N° 3199 - Programmation au titre de l'exercice 2021 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon - Direction du Développement Territorial**  
**Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

Dans le cadre du contrat de ville, cette délibération vise simplement à obtenir pour la Ville de Lyon la récupération d'un certain nombre de participations financières, notamment de la Métropole, à hauteur de 400 000 euros et de l'ANRU, qui est vous le savez, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, de 73 000 euros pour les postes des différentes missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale. Pour nous ce qui nous concerne dans le 5<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, nous avons seulement un chef de projet territorial, mais cette délibération, si elle a votre agrément, permettra de suivre au niveau municipal évidemment, la restitution de ces sommes de la part de la Métropole et de l'ANRU.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 12 – N° 3253 - Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public - Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat**  
**Rapporteur : Sandrine FRANCHET**

Cette délibération a pour objet la fixation de la redevance perçue par la Ville de Lyon, en contrepartie de l'occupation commerciale de l'espace public. Ces droits d'occupation sont payés par les fonds de commerce pour leurs terrasses, leurs étalages et autres éléments d'enseigne, mais aussi par les commerçants ambulants (hors marchés qui feront l'objet d'une prochaine délibération) ou encore les manèges.

Pour rappel, pour les fonds de commerce, ces tarifs sont restés inchangés depuis 2018.

Pour les autres bénéficiaires, des hausses avaient été adoptées en 2019 et en 2020. Pour l'année 2022 qui nous occupe, compte tenu de l'impact des mesures d'urgence liées à la crise sanitaire sur l'activité de ses acteurs économiques, la Ville de Lyon propose de reconduire les tarifs de 2021 (dont vous trouverez tous les détails dans la délibération), et la délibération propose également la création d'un nouveau tarif annuel applicable aux terrasses sur stationnement qui seraient installées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 13 – N° 3305 - Approbation des droits de place des marchés pour l'année 2022 - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat**  
**Rapporteur : Sandrine FRANCHET**

Cette délibération a pour objectif la fixation des tarifs journaliers et mensuels pour les emplacements sur les marchés alimentaires et non alimentaires. Après un maintien des tarifs de 2020 en 2021, il vous est proposé de nouveau de reconduire les tarifs de 2021 en 2022, toujours dans un souci de soutien à ces professions qui ont également fortement impactées par les mesures d'urgence et les contraintes sanitaires ces derniers mois.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 14 – N° Rapport Direct : Lyon 5<sup>e</sup> - Composition des Conseils d'école - Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement**

**Rapporteur : Pierre GAIDIOZ**

C'est simplement une modification de la répartition des référents dans les écoles, qui consiste simplement à échanger la place de Mme HERITIER et celle de M. ARTIGNY qui échangent leurs écoles maternelles. Mme HERITIER sera référente à l'école des Battières et M. ARTIGNY sera référent à la maternelle Diderot où il est également référent pour l'élémentaire.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 15 – N° 3193 - Approbation et autorisation de signature des conventions et des contrats de sous-location d'occupation 2022/2025 de la Ville de Lyon au profit des Centres sociaux, des Maisons des Jeunes et de la Culture et des Maisons de l'Enfance de Lyon - Direction du Développement Territorial**

**Rapporteur : Pierre GAIDIOZ**

Cette délibération concerne l'approbation et l'autorisation de signature des conventions qui lient la Ville de Lyon, qui est propriétaire des locaux occupés par les MJC, centres sociaux et Maisons de l'Enfance. Outre les accords habituels que l'on stipule dans ces conventions, il est surtout proposé aux élus de voter pour que ces logements soient mis à disposition gratuitement. Cela a été voté comme cela depuis 2015, et il s'agit simplement de confirmer le partenariat entre la Ville de Lyon et ces structures qui sont au service de toute la population, sans distinction d'âge, d'origine, d'opinion ou de situation sociale. Je vous précise simplement que la valeur locative est estimée à un peu plus de 4 millions d'euros pour l'ensemble de la Ville et que pour la Ville de Lyon, les logements occupés par les structures que je viens de citer s'élèvent à un peu moins de 600 000 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, mesdames et messieurs, je vous invite à les accueillir favorablement.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 16 – N° 3240 - Approbation du nouveau projet éducatif de Lyon 2021-2026 et prorogation pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 de la convention relative au projet éducatif et plan mercredi 2018-2021 - Direction de l'Éducation**

**Rapporteur : Pierre GAIDIOZ**

*[M. GAIDIOZ commente un power point pour illustrer le rapport]*

Ce rapport concerne le projet éducatif que l'on va désormais appeler « Projet éducatif de Lyon » et plus projet éducatif de territoire (PEDT). Il va couvrir la période 2021-2026, il sera donc un petit peu plus long que l'ancien PEDT, pour permettre un temps d'appropriation plus long. Il fait suite au PEdT actuel qui prend fin cette année et qui a fait l'objet d'une évaluation, dont nous avons tiré les

conséquences pour la construction du projet futur. Ce bilan a été réalisé auprès de 700 enfants répartis sur plusieurs écoles et qui a été effectué par une structure qui sait très bien faire cela, à savoir faire remonter la parole des enfants dans les écoles élémentaires et maternelles. Le résultat de la prise de parole et de la remontée des paroles des enfants concerne par exemple : une demande d'apaisement du climat scolaire aussi bien entre enfants qu'entre enfants et adultes, une plus grande place de l'éco-citoyenneté, la problématique des voitures devant l'école. Ils exigent aussi une grande exemplarité des adultes dans leurs comportements. Ils demandent plus de classes vertes et davantage de liens avec la nature. Il y a eu également une concertation qui a été réalisée auprès des parents, sous la forme d'un questionnaire et d'un atelier auquel ceux qui étaient volontaires étaient conviés. Au total 3 700 réponses, les principaux retours que les parents ont fait dans les questionnaires concernent : une demande de davantage d'informations sur ce qui se passe à l'école, en particulier dans le périscolaire, le souhait d'être davantage entendus, impliqués et être davantage acteurs des propositions. 800 représentants du personnel qui travaillent dans les écoles, toutes catégories confondues, aussi bien les enseignants que les personnes qui interviennent dans le périscolaire, le gardien, le personnel de la Ville de Lyon, ont pu faire part de leurs observations, notamment que la prise en compte des temps scolaires dans leur globalité soit plus cohérente pour l'enfant. Il y a eu également des ateliers thématiques, organisés par la Mairie centrale et puis des ateliers par arrondissement, deux fois par an, qui ont réuni les acteurs concernés : les parents, les structures, etc.

Je rappelle les axes principaux choisis pour ce projet :

- L'éducation à la transition écologique ;
- L'éducation à la citoyenneté, à l'engagement et émancipatrice ;
- L'éducation coconstruite plus juste, plus solidaire, plus inclusive.

Ces axes sont démultipliés dans des objectifs plus opérationnels. Trois à chaque fois et chacun d'entre eux, à son tour, démultiplié de façon à ce que les projets soient vraiment locaux et prennent en charge les initiatives les plus locales possibles pour les habitants d'un quartier ou d'un bassin.

Précisions sur le conseil éducatif lyonnais, qui fédère toute la communauté éducative. Ce qui me semble important c'est d'insister sur les comités éducatifs locaux, qui correspondent à la dimension géographique d'un quartier. Il y a une espèce d'unité autour d'un quartier ou d'un bassin (car parfois cela peut déborder un peu par rapport à un quartier), qui réunit tous les acteurs locaux (tous les parents et les enfants évidemment mais aussi tous les acteurs susceptibles d'intervenir) . Par exemple, un comité éducatif local autour du quartier de Ménival comporte les écoles du quartier, mais aussi collège, la MJC qui s'occupe aussi de l'accueil des enfants. Il y a des clubs de sport, des associations, un bailleur social, des jardins partagés, etc... Il y a même un théâtre du Point du Jour qui n'est pas loin, mais aussi une bibliothèque du Point du Jour. Toutes ces structures, tous ces acteurs, auront l'occasion de se rencontrer pour faire des projets qui soient caractéristiques et qui correspondent à une demande locale attachée à un quartier donné. Les demandes n'étant pas toutes les mêmes puisque les quartiers ne sont pas tous les mêmes, ni les attentes.

Chaque arrondissement, deux fois par an, permettra à ces collectifs de se rencontrer, de se reconnaître, de mutualiser leurs compétences, d'évaluer l'avancement et de préparer le Conseil éducatif lyonnais, qui est l'instance centrale. Ce Conseil éducatif lyonnais, qui est à l'échelle de la Ville, qui fédère toute la communauté éducative, contiendra en particulier un représentant de chacun des comités locaux, de façon à ce qu'il y ait une interaction entre le local précis, à l'échelle d'un quartier par exemple, et la Ville de Lyon. Il y aura évidemment les partenaires institutionnels habituels, également des experts universitaires. Leur rôle sera de contrôler l'avancement du projet éducatif, d'intégrer de nouvelles attentes et de réfléchir aux enjeux et aux pratiques communes

Il y aura également un comité d'orientation, qui est un format beaucoup plus resserré, qui intègre la Ville, l'Éducation Nationale, l'État, la Caisse d'Allocations Familiales et la Caisse des Écoles. C'est une instance de dialogue, d'arbitrage, de définition de nouvelles orientations, et qui pourra être réunie suite à l'interpellation d'un membre d'un comité collectif.

Il s'agit donc d'un beau projet, ambitieux, très ouvert et connecté au local, et qui répond à une demande très forte.

A la fin de cette délibération, il y a une demande de prorogation qui vous est proposée et qui concerne ce que l'on appelle « le Plan Mercredi » qui est un soutien de l'État aux collectivités locales, pour permettre d'offrir davantage d'activités. C'est aussi un moyen d'unir les trois temps scolaires de l'enfant ce mercredi.

Si ces dispositions vous conviennent Mesdames et Messieurs, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

🗨️ Prise de parole :

M. Tristan DEBRAY : Merci Madame la Maire, M. GAIDIOZ, mes chers collègues, comme l'a bien expliqué M. GAIDIOZ, le projet éducatif de Lyon a été élaboré de manière participative. En effet, la Ville a associé durant de nombreux mois, tous les acteurs éducatifs locaux. J'ai eu la chance de constater par moi-même en participant à plusieurs ateliers thématiques. Je peux donc en témoigner, témoigner que ces regards croisés sur les questions éducatives suscitent toujours autant de débats, d'intérêts et de passion. Je pense qu'il faut vraiment s'en réjouir. Plus important encore, la Ville de Lyon a associé à cette co-construction de nouveaux acteurs, éternels oubliés des politiques publiques dans les démarches qui pourtant les concernent en premier lieu, vous l'aurez compris, bien évidemment je parle des enfants. M. GAIDIOZ vient de l'indiquer, la parole de plus de 700 enfants a été recueillie, via des groupes d'échanges organisés par des associations d'éducation populaire et des accueils de loisirs associatifs et municipaux. Mes collègues de Lyon en Commun ici présents et moi-même, saluons cette avancée en termes de participation et de démocratie locale. Cette démarche de co-construction permet une plus large écoute, un plus grand respect de l'avis des enfants. Elle entre en résonance avec leur participation au conseil d'arrondissement des enfants que Mme la Maire a évoqué tout à l'heure, au réaménagement des aires de jeux et à celui des abords de leur école. C'est ainsi que nous bâtissons une ville à hauteur d'enfant. Cette contribution des enfants est en effet une condition *sine qua non* à leur épanouissement. Elle favorise leur autonomie, elle renforce leur confiance, dans un monde gouverné par des adultes et envers une société qui a une fâcheuse tendance à leur pronostiquer un avenir des plus inquiétants. En devenant acteurs, les enfants apporteront au débat, un regard sincère et désintéressé, contrairement à nombre de leurs aînés. Mes collègues de Lyon en Commun et moi-même voterons bien sûr favorablement à cette délibération qui va dans le sens de l'intérêt supérieur de l'enfant.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 17 – N° 3241 - Programmation PEdT Temps scolaire - Attribution des classes découvertes avec nuitées pour la période de janvier à décembre 2022 et inscriptions budgétaires. - Direction de l'Éducation  
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ**

Cette délibération 3241 concerne l'aide au financement que la Ville apporte aux classes découvertes organisées dans le cadre du PEdT. Il y a 42 projets qui bénéficient à 105 classes. Dans le 5<sup>e</sup>, 3 écoles en ont bénéficié et 11 classes vont en bénéficier.

Si ces dispositions vous conviennent, je vous invite à les accueillir favorablement.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 18 – N° 3287 - Groupe scolaire Joliot Curie - Rénovation thermique et végétalisation des cours - 27 rue Joliot Curie 69005 LYON - opération n° 05009003 - Lancement des études et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006 - Direction de la Construction  
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ**

La délibération 3287 concerne la rénovation thermique de l'école Joliot Curie, surtout l'école élémentaire, et la végétalisation des cours des 3 établissements qui composent cette structure : crèches, maternelles et primaires. Vous savez tous que la sobriété et l'isolation thermique des bâtiments sont un objectif climatique majeur et c'est une occasion de créer des emplois locaux et de dégager des marges de manœuvre sur les dépenses. Le rapport détaille la liste des travaux prévus sur l'école élémentaire, cela consiste essentiellement en la rénovation énergétique, puisque vous savez qu'il y fait une température très élevée aux beaux jours, que les stores sont en très mauvais état, ils sont même dangereux pour les utilisateurs de cette école, au point de briser des fenêtres. Il y a donc une rénovation énergétique de la façade, changements de fenêtres, réfection de l'étanchéité. Je précise au passage que le gymnase sera rénové à tous points de vue, y compris phonique.

A ces travaux vient s'ajouter la végétalisation des 3 cours.

Le montant global des travaux est de 2 790 000 euros pour l'ensemble de la structure.

Concernant la végétalisation, sujet très important, la concertation a commencé cet hiver. Végétaliser autant que possible, c'est vraiment quelque chose qui est souhaité. L'opportunité s'est trouvée, pour la Direction de la Construction, d'associer la végétalisation à la rénovation, conduisant à un seul chantier, certainement moins cher, et qui durera moins longtemps, donc moins de gêne. La concertation se poursuivra cet hiver auprès des enfants, des parents, de tous les utilisateurs de l'école, des gens qui y travaillent aussi de la Ville de Lyon. La livraison des travaux est prévue pour l'automne 2023 et l'évaluation 2024. C'est l'atelier Pop-Corn qui va assurer la concertation, une association capable de faire remonter la parole des enfants en particulier. Un comité de territoire à l'échelle de l'arrondissement, de chaque arrondissement, est mis en place et des réunions ont déjà eu lieu là-dessus. J'insiste sur les enjeux du réaménagement :

- enjeux environnementaux : une surface très goudronnée, bien noire, absorbe le rayonnement solaire et c'est un vrai radiateur pendant des mois y compris la nuit, donc cela contribue au réchauffement local des écoles.
- enjeux de favoriser la biodiversité et renouer les liens avec la nature. Les enfants l'ont demandé vous l'avez vu, dans la concertation précédente.
- enjeux de nature pédagogique, avec la mise en relation des apprentissages en classe et à l'extérieur. C'est vraiment très efficace que les deux puissent se faire et renforcer aussi cette concertation, le lien entre les acteurs éducatifs : les parents, les enfants, c'est quelque chose qui est très souhaité.
- enjeux de nature sociale, puisqu'il s'agit de travailler la question de la citoyenneté, la mixité, l'utilisation de la cour, la solidarité entre enfants, l'entraide, etc. Je ne vais pas passer en revue tout ce à quoi peut servir une cour, cela sert à se dépenser mais il y a aussi toute une série d'opération si on l'aménage en y réfléchissant et surtout en permettant aux enfants et aux enseignants d'exprimer leurs souhaits.

*[M. GAIDIOZ présente un power point].* Il y a actuellement établissements, 3 cours qui sont assez séparées les unes des autres. Le grand bâtiment c'est l'élémentaire avec sa grande cour qui est sur sa gauche. Au bout, à l'extrémité en bas il y a le gymnase, et ensuite il y a le terrain de sport qui est dessiné. L'autre bâtiment gris, c'est la maternelle, qui a aussi sa cour, et puis le bâtiment rose qui est la crèche. Il y a des terrasses pour l'extérieur et une terrasse au sol avec très peu de porosité. Les enjeux de la concertation seront justement de reposer les questions sur l'utilisation de ces 3 cours, envisager davantage de porosité, mutualiser ou non des espaces qui pourraient faire partie de chaque cour, etc., ou les partager, donc c'est une question. Il y a aussi la question du parking, c'est l'espèce de petit triangle en bas à gauche que l'on pourra aussi revoir, également améliorer l'utilisation du terrain de sport. Il y a aussi la question de savoir si l'on mutualise ou si l'on permet une porosité également entre les espaces de la classe maternelle et de la crèche.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose mesdames et messieurs, d'adopter les décisions qui vont être proposées.

 Prises de parole :

Mme Anne PROST : très intéressant ce que vous nous avez présenté. Juste une petite question technique : vous parlez de porosité, ces cours végétalisées vous les voyez comment ? C'est de la

végétalisation avec des arbustes, ou alors vous végétalisez le sol ? Par rapport aux sols, je vous parle de propreté, les pluies. Qu'allez-vous mettre au sol de ces cours ?

M. Pierre GAIDIOZ : tout est possible. Ce que les enfants évoquent souvent c'est le jardinage, des espaces partagés pour le jardin, de plus grande surface. Des espaces de jeux aussi qui seront à la fois partagés par tous mais on peut aussi penser que les enfants ont besoin parfois d'un endroit plus calme ou même pour s'isoler, etc. Il y a toutes ces questions-là qui se posent. La végétalisation consiste à réduire au maximum la partie goudron qui absorbe le rayonnement, donc mettre de la terre ou un revêtement qui sera plus approprié d'abord pour absorber l'eau de pluie et moins absorber le rayonnement solaire.

Mme Anne PROST : Très bien compris. Mais terre, c'est la terre, et quand il pleut...

M. Pierre GAIDIOZ : il y a des revêtements qui sont adaptés à ce genre de situation.

Mme Anne PROST : Donc ce n'est pas de la terre ?

M. Pierre GAIDIOZ : Plusieurs revêtements seront à l'étude. Je n'ai pas de réponse à cette question. Là pour l'instant, les personnes concernées, les enfants et tous les acteurs vont émettre des vœux, des attentes, ce qu'ils voudraient en faire de cette école, les enseignants aussi. Et ensuite, ce sera intégré au projet global. Donc pour l'instant, la réflexion sur le projet global n'a pas encore commencé. Les choix que vous évoquez seront envisagés par les professionnels et ensuite proposés auprès des usagers via une concertation.

Mme Anne PROST : Rien de très clair concernant justement le revêtement au sol.

Mme la Maire Nadine GEORGEL : C'est le principe de la concertation

Mme Anne PROST : Oui j'ai bien compris. Je ne vais pas aller jusqu'à « vous m'effrayez », mais de temps en temps je suis un peu inquiète. Je suis très heureuse que nous apportions de la nature en ville, mais n'oubliez pas que la nature n'est pas que dans la ville, où elle n'est pas qu'à transposer dans la ville ; la nature existe partout et elle existe tout autour de la ville dans des lieux absolument délicieux. On est sur une concertation d'école je suis bien d'accord, mais il faut aussi penser qu'il faut les faire sortir de la ville pour retrouver la vraie nature.

M. Pierre GAIDIOZ : Ça c'est l'idéal, c'est clair, mais il faut aussi penser que pas mal d'enfants passent leur temps dans le quartier, ne partent pas en vacances, donc le seul rapport qu'ils ont avec le jardinage, c'est grâce à l'école...

Mme Anne PROST : je ne parle pas de vacances, je parle d'aller au Parc de la Tête d'Or, je parle d'aller dans les Monts du Lyonnais, d'aller au Pilat, d'aller marcher à quelques kilomètres...

M. Pierre GAIDIOZ : C'est tout à fait complémentaire et souhaitable, mais là c'est un apprentissage de savoirs qui se font en classe et qui s'enrichissent mutuellement puisque les élèves vont manipuler, créer, imaginer. C'est vraiment très formateur, au sein de l'école.

Mme la Maire Nadine GEORGEL J'attire juste votre attention sur le fait que nous venons d'adopter la programmation et l'aide aux classes découvertes. Il est donc bien aussi question de faire sortir les élèves de l'école.

Mme Béatrice GAILLIOUT : Merci Madame la Maire. C'est vrai que ces bâtiments, tous ces espaces peuvent être tout à fait mutualisés. Pour la crèche, peut-être que c'est un peu compliqué, même s'il existe déjà une classe passerelle et que nous avons végétalisé sur les hauteurs, notamment les terrasses avec des bacs en bois, mais ce n'était pas vraiment satisfaisant, c'était un petit minimum. Par contre, j'ai regretté quelque chose, peut-être que vous pourrez envisager de le remettre parce que je trouvais que c'était vraiment chouette. À l'initiative de la directrice de l'école maternelle, il y avait un petit poulailler, très sympa. Ce petit poulailler a été supprimé par l'inspecteur, pour des



raisons d'hygiène. Nous savons très bien que les enfants ne vont pas aller non plus patauger tout le temps dans le poulailler, mais on a quand même des enfants dans ce quartier, dans cette école, dans cette crèche, qui viennent de milieux très défavorisés et je trouve important qu'ils puissent justement avoir ce contact-là. Si c'était possible de les remettre, même si je sais bien que l'Éducation Nationale peut avoir son veto là-dessus, mais pourquoi ne pas essayer. Si en plus il y a un espace en herbe, pourquoi pas.

Mme Sophie HERITIER: Oui, j'ai inauguré un premier poulailler de crèche la semaine dernière, dans la crèche AGDS, avec deux adorables petites poules. C'est quelque chose que l'on pousse dans les crèches, donc oui, il y a de fortes chances que cela revienne autour de ce projet, dans lequel est bien sûr impliquée la crèche complètement. Elle était à la première réunion sur la concertation donc elle a bien conscience que nous allons travailler sur l'espace tous ensemble. Pour les poules, il y a des solutions à imaginer, comme l'association ECOLOUPOULE, qui permet de lever certains freins puisque cette association récupère les poules pendant les vacances scolaires et s'en occupe en cas de problème, il s'agit d'une location.

M. Tristan DEBRAY : J'avais préparé quelques petits mots dont je voulais vous faire part. Madame la Maire, M. GAIDIOZ, mes chers collègues, mes collègues de Lyon en Commun et moi-même tenions simplement à exprimer notre satisfaction de voir ce projet se concrétiser. Alors si ce projet comprend de nombreux travaux, qui étaient bien sûr nécessaires, comme vous le savez, je souhaite dire simplement quelques mots précisément sur cette végétalisation des cours de cette école et de cette crèche. La végétalisation des cours d'écoles, et plus largement leur réaménagement, font partie intégrale de la ville des enfants comme vous le savez, ville des enfants que nous bâtissons depuis maintenant un an et demi. Ces projets sont bien sûr très en lien avec nos rues des enfants ou encore le réaménagement des aires de jeux qui nous permettent d'améliorer la place de l'enfant dans la ville. Ceci passe par le réaménagement de l'espace public et aussi les travaux menés au sein des écoles et des crèches. Dans ces lieux, il ne faut pas oublier que les enfants passent une grande partie de leur temps. La majeure partie même de leur enfance. Tout comme les rues des enfants et la rénovation des aires de jeux, le réaménagement des cours d'école répond à la fois à des enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux. Cela amène de nombreux enfants à s'impliquer complètement et à participer aux projets qui les concernent. Au même titre que le conseil d'arrondissement des enfants du 5<sup>e</sup>, qui verra le jour le mois prochain (j'en profite pour vous remercier chaleureusement M. GAIDIOZ pour votre formidable implication dans sa mise en place). En ce sens, je tenais à dire que ces projets participent à la mise en œuvre concrète de la convention internationale des droits de l'enfant, à l'échelle de notre arrondissement et même à l'échelle de notre Ville. La végétalisation des cours d'écoles permet, non seulement de lutter contre les îlots de chaleur, mais également de rapprocher tous les enfants de la nature dans leur quotidien, et pas seulement lors de sorties à la campagne, car les enfants n'ont malheureusement pas tous la chance de pouvoir en effectuer. L'accès à la nature n'étant malheureusement pas encore commun à tous. C'est donc aussi une question de justice sociale, que les élus de Lyon en Commun et moi-même tenons à saluer fortement. L'école Joliot Curie fait partie de ces écoles pilotes pour la démarche de végétalisation de cours de la Ville. D'autres projets semblables vont fleurir, permettez-moi le jeu de mots, ce dont nous nous réjouissons. Mes collègues de Lyon en Commun et moi-même voterons bien sûr favorablement cette délibération.

Nicolas HUSSON : Merci. Je ne saurais que saluer ce projet et je tiens à insister sur les propos de Tristan DEBRAY à l'instant. Je reprendrais simplement la citation de Claude Marius Vaïsse, préfet de Lyon, qui en 1853, dit aux Lyonnais qu'il souhaitait donner la nature à ceux qui n'en ont pas, en parlant de la création du Parc de la Tête d'Or. Je pense que l'on peut refaire nôtre cette citation. Il y a vraiment un souhait de vouloir rendre la nature accessible à tous, à tout âge de la vie et c'est cette œuvre éducative que nous entendons mener, dans les crèches, dans les cours des écoles, dans les lieux publics, sur l'espace public. En ce qui concerne le sol, non ce n'est pas sale, je vous rassure tout de suite, nous allons mener des études de sol, des études de pollution sur chaque cour il y aura des diagnostics qui seront réalisés. La Ville fait déjà cela depuis de nombreuses années à chaque fois qu'il y a un bâtiment qui est créé, pour s'assurer de l'état de compatibilité sanitaire avec l'établissement scolaire. Nous allons mener ces études en adaptant les critères d'évaluation sanitaire pour que les espaces extérieurs soient également compatibles avec les capacités à

recevoir les enfants. Donc c'est à dire qu'en fonction de l'état de pollution, il pourrait y avoir certaines zones qui pourraient être sélectionnées et d'autres qui seraient exclues. Des aménagements également, qui nécessiteront d'apporter de la terre complémentaire, qui protégerait, isolerait les enfants pour qu'ils ne soient pas contaminés. Toutes les mesures seront prises, c'est ce qui se fait par exemple sur les vergers. Les mesures de protection étaient entreprises pour qu'il n'y ait pas de contamination des habitants. En ce qui concerne l'accompagnement de la Ville, elle a des compétences en interne avec ce que l'on appelle le PAPU (Pôle d'Aménagement Paysager et Urbain) qui va suivre deux marchés pour pouvoir permettre une cadence assez significative de végétalisation d'une trentaine d'établissements, cours d'écoles et de crèches, par an. Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, qui aidera la Ville à aiguiller les enfants vers la rédaction du cahier des charges pour correspondre aux choix qui leur sont propres. Et un deuxième marché qui est celui de maîtrise d'œuvre, et là, la Ville va se faire assister par des paysagistes, qui vont pouvoir donner tous les conseils pour que cette renaturation des établissements corresponde aux souhaits des enfants, mais également les protègent en termes de santé. Les DCE ont abouti et les plis ont été remis, et à ce jour et ils vont être dépouillés. Nous aurons prochainement les lauréats de ces deux marchés qui seront annoncés. Quant à la palette végétale, elle sera adaptée au réchauffement climatique, nous aurons des essences qui correspondent aux besoins de société actuelles et pour répondre à la question des matériaux, non ce ne sera pas de la terre qui sera directement accessible, nous sommes parfaitement conscients qu'en période d'évènement pluvial, il faudra isoler du contact, donc ce seront des matériaux tels que du mulch, c'est-à-dire des copeaux de bois qui permettront d'isoler les enfants. Il y a toute une phase d'accompagnement pédagogique aussi qui va se faire, non seulement avec les enfants mais aussi avec les parents d'élèves et puis avec la communauté éducative. C'est l'ensemble de ces partenaires qui agrèent aux vœux de vouloir créer une cour végétalisée et c'est la clé de la réussite pour ces cours et c'est comme cela que nous avons hiérarchisé les priorités de ces établissements. Merci.

Mme la Maire Nadine GEORGEL : Merci M. HUSSON. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Alors je vais juste me permettre une petite note personnelle, parce que nous savons qu'il y a eu des problèmes d'usage par rapport à ces bâtiments et que quand il faisait chaud, par exemple au niveau de la crèche, il y avait un repli sur les salles non vitrées, ce qui n'était pas satisfaisant. Il y a un vrai besoin. Nous ne pouvons que se féliciter s'il y a une amélioration de l'usage, sur les terrasses également.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 19 - 3278 - Approbation d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire - Direction des Affaires Culturelles**

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Pour cette délibération, la Ville de Lyon et le Conservatoire à Rayonnement Régional organisent depuis plusieurs années un dispositif d'intervention musicale sur le temps scolaire, qui s'appuie sur 35 musiciens intervenants, pour un peu plus de 15 000 élèves. Ce dispositif s'articule selon deux conventions : la délibération du jour vous propose simplement de prolonger l'une de ces deux conventions, pour leur permettre d'avoir des dates concomitantes, tout simplement.

Donc si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 20 – Rapport Direct : Question du Conseil d'arrondissement du 5<sup>e</sup> au Conseil municipal de Lyon – Diagnostic de territoire seniors – Quelles actions pour nos aînés ?**

**Rapporteur : Bénédicte DRAILLARD**

« Monsieur le Maire Grégory Doucet,  
Monsieur l'adjoint Alexandre Chevalier,

Dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, 24 % de la population, soit presque 1 habitant sur 4, est une personne senior. Nous avons à cœur de mener des politiques publiques qui améliorent le quotidien de nos aînés et les incluent pleinement dans notre ville, et dans notre arrondissement.

Vous avez souhaité, dès le début de votre mandat, mener une vaste enquête auprès de la population Seniors pour connaître leurs attentes en matière de politique et d'action publique à construire et à mener.

Suite à ce diagnostic, pouvez-vous nous indiquer les enseignements que vous en tirez et si votre feuille de route en a été modifiée ?

Pouvez-vous également nous présenter quelques actions phares que vous souhaitez mettre en œuvre ?

Je vous en remercie. »

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met la question au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Maire clôt la séance à 20 h.**